

Interpellation de M. le Conseiller Halit Akkas au Conseil communal du mercredi 23 février sur le stationnement et la présence importante dans nos rues de véhicules immatriculés à l'étranger

Lorsqu'on se promène dans les rues de Saint-Josse, on constate qu'il y a énormément de véhicules avec des plaques étrangères. Et ce sont parfois souvent les mêmes véhicules qui sont là depuis des mois. Et ce ne sont pas de petits véhicules, ce sont de grandes camionnettes qui occupent jusqu'à deux emplacements.

Normalement, les gens qui arrivent en Belgique doivent faire immatriculer leur véhicule à la DIV. Mais beaucoup ne le font pas.

Les véhicules immatriculés à l'étranger sont tenus de payer leur stationnement, comme les autres. Mais dans les faits, ce n'est jamais le cas. Il suffit de voir le nombre de véhicules immatriculés à l'étranger dans nos rues avec un pare-brise rempli de redevances. Cela crée chez les autres automobilistes un sentiment d'injustice. La crise sociale et de débat sur l'augmentation des tarifs de stationnement vient renforcer ce sentiment d'injustice.

La commune dispose également depuis 2015 d'un règlement « sabots ». Ce règlement permet d'immobiliser avec un sabot des véhicules immatriculés à l'étranger qui ne respectent pas l'obligation de stationnement payant prévu par le Code de la route sur une même période de 6 mois. Je constate malheureusement peu de véhicules immobilisés avec des sabots.

Mes questions sont les suivantes :

1. Dans le total des redevances, quelle part représentait les redevances apposées sur des véhicules immatriculés à l'étranger ces dernières années à Saint-Josse ?
2. Constatez-vous une différence dans le recouvrement selon que le véhicule soit immatriculé en Belgique ou à l'étranger ?
3. Disposons-nous d'accord de recouvrement avec d'autres pays ? Si oui, lesquels ?
4. Combien de fois la commune a-t-elle fait usage de son règlement sabots ces dernières années ?
5. Quels sont les autres outils dont dispose la commune pour lutter contre la présence de véhicules immatriculés à l'étranger ?

Interpellation de Monsieur Yves Bassambi au Collège du Bourgmestre et des Echevins concernant « les opportunités en termes d'emploi de l'agrandissement de l'hôtel DoubleTree by Hilton Brussels City à Saint-Josse » au Conseil communal du 23 février 2022

La presse, récemment, nous informait que l'hôtel DoubleTree by Hilton Brussels City, situé Place Rogier, se doterait d'une annexe d'une superficie totale de 7.300 m² pour 35 millions d'euros.

En effet, avec cette extension conséquente, la nouvelle capacité d'accueil de l'hôtel passera de 354 à 505 chambres entièrement rénovées, devenant ainsi la plus grande capacité hôtelière de Belgique. De plus, une des singularités de cette extension est la construction d'une seconde Ballroom supérieure à 600 m² et de 4 salles de conférences supplémentaires en plus de la Ballroom et de ses 16 salles de réunions existantes.

En outre, dans la note de politique générale 2018-2024, le Collège s'est engagé à développer de nouveaux partenariats pour la formation et la mise à l'emploi des jeunes grâce à l'ancrage local des secteurs d'entreprise tels que l'Horeca, l'hôtellerie, les finances, l'immobilier, les assurances ainsi que les institutions européennes. L'activité touristique et événementielle constitue un enjeu majeur pour une commune, entre autres par son rôle de levier en termes d'économie et d'emploi, particulièrement dans l'Horeca.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous nous donner un compte-rendu détaillé de ce projet ?
- Quel sera son impact sur la formation et la mise à l'emploi des jeunes de Saint-Josse?
- Pouvez-vous nous donner plus de précisions quant aux différents acteurs que vous avez invités autour de la table ?

Je vous remercie d' avance pour vos réponses.

Mesures de la qualité de l'air (pollution au dioxyde d'azote - NO₂) à Bruxelles et dans les écoles – quelles actions communales ?

Entre octobre 2020 et octobre 2021, des mesures de la pollution au dioxyde d'azote ont été faites dans 60 écoles (cours de récréation) de la Région bruxelloise et en 60 autres endroits (7 points de mesure pour Saint-Josse¹). Le NO₂ est responsable de plusieurs centaines de décès prématurés par an, sans parler de l'impact à long terme sur les poumons en développement des enfants, et Bruxelles est une des villes européennes la plus impactée par cette pollution.² Ces mesures démontrent que la qualité de l'air dans les écoles de la Région bruxelloise est de manière générale médiocre avec un large dépassement des seuils définis par l'Organisation mondiale de la Santé.

La carte des mesures publiée par Bruxelles-Environnement que vous trouverez ci-dessous montre un Saint-Josse oscillant entre le rouge foncé (dépassement de deux fois les mesures de l'OMS) et le mauve (dépassement de trois fois les mesures de l'OMS).³

La pollution au NO₂ est largement liée à la circulation automobile - 61% des émissions de dioxyde d'azote dans la région bruxelloise sont liées au trafic routier.

La Région bruxelloise a mis en place sous la législature précédente une « zone de basse émission » dite LEZ (acronyme anglais). Petit à petit, cette LEZ est mise en œuvre et produit des résultats.

Saint-Josse pour sa part reste un point noir de la circulation automobile, y compris en cette période de télétravail accru qui a limité en partie la circulation automobile entrant dans Bruxelles.

Pourtant Saint-Josse a des atouts pour ne pas être ce point noir :

- 69% des ménages n'ont pas de véhicules motorisés,
- deux stations de métro se trouvent sur le territoire de la commune et au moins 9 lignes de bus (29, 63, 65, 66, 59) et de tram (92, 93, 55 et 25) qui desservent l'ensemble de la ville la traversent. St-Josse a également partiellement sur son territoire la gare du Nord qui dessert l'ensemble du pays et le grand Bruxelles par la voie des trains S.⁴
- Enfin, Saint-Josse, étant donné son territoire réduit, permet facilement le déplacement à pied pour faire ses courses ou accéder à moult services.
- St-Josse est aussi le territoire qui, le premier, a instauré une rue scolaire aux heures de rentrées et sorties scolaires (mais qui a malheureusement bien rapidement abandonné les autres projets de rues scolaires).

Dans son rapport de campagne, les Chercheurs d'Air demandent aux 19 communes – ce message s'adresse donc bien à nous, Conseil communal - , « *d'augmenter le nombre de rues piétonnes sur leur territoire, particulièrement là où se trouvent des écoles et d'augmenter*

¹ Lycée Guy Cudell, rue Vonck, rue Saint-Alphonse (rouge), Ecole les Tournesols, rue Royale, rue Tiberghien (mauve), Jardin Botanique (noir).

² Voir le rapport de la campagne #LesChercheursDair, <https://www.leschercheursdair.be/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-campagne-Les-chercheurs-dair.pdf>

³ <https://environnement.brussels/news/qualite-de-lair-bruxelles-les-zones-trop-polluees-sont-une-realite>

⁴ Rappelons enfin que les routes libérées du trafic inutile favorisent la circulation fluide des transports en commun mais également de tous ceux qui ne peuvent pas faire autrement que se déplacer en véhicule motorisé.

l'espace réservé à la mobilité active et partagée, d'accélérer l'électrification des véhicules indispensables à la mobilité des personnes qui vivent, travaillent ou passent à Bruxelles (bus, véhicules des personnes à mobilité réduite, taxis, etc.) et de communiquer bien plus sur les dangers de la pollution de l'air ainsi que sur les solutions qui existent pour la combattre. »⁵

A notre niveau, plusieurs de ces défis peuvent – et doivent car il en va de la santé de notre population, particulièrement des enfants mais pas exclusivement – être relevés.

Le groupe Ecolo-Groen demande dès lors avec insistance que :

- les rues scolaires abandonnées en cours de route soient remises sur pied et que leurs horaires soient étendus - en effet, la seule fermeture aux heures d'entrée et de sortie des classes n'est pas suffisante pour faire baisser durablement les taux de dioxyde d'azote,
- une place plus importante soit réservée à la mobilité active et douce sur les voiries communales notamment par la voie de
 - o trottoirs élargis lorsque des travaux sont effectués,
 - o pistes cyclables correctement marquées, voire séparées de la circulation là où c'est possible et souhaitable,
 - o solutions de stationnement des outils de la mobilité douce adaptés à la croissance exponentielle de leur usage (+77% de cyclistes en plus entre mars 2020 et mars 2021⁶),
 - o participation à des projets de type Bruxelles en vacances qui permet aux habitants de réinvestir les rues comme lieu de vie (et pas comme barrière infranchissable),
- la commune passe pour son charroi communal à l'électrique. Des efforts ont été consentis à cet égard pour des petits véhicules, il faut accélérer la transition et intégrer dans chaque appel d'offre de charroi des critères visant à favoriser les solutions électriques,
- la commune favorise l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur son territoire – je suis en effet consciente que tous ne pourront pas se passer d'une voiture,
- Et enfin, la commune doit faire son travail de pédagogue et informer, et informer encore, des risques pour la santé de chacun et de tous de cette pollution sournoise qu'est la pollution de l'air et inciter chacun dans la mesure de ses capacités à privilégier la marche ou toute autre forme de mobilité douce dès que possible.

La liste n'est certainement pas close.

Qu'entend concrètement faire la majorité pour s'engager dans cette voie ?

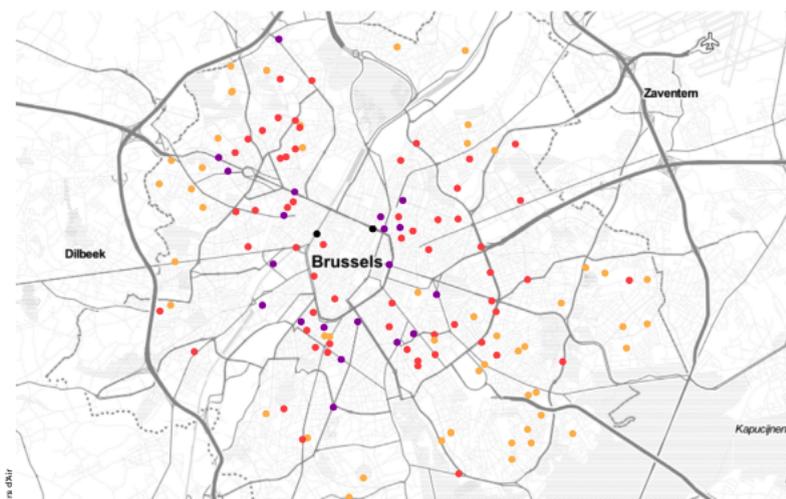
Merci de vos réponses,
Elodie Cornez

⁵ Voir le rapport de la campagne #LesChercheursDair, <https://www.leschercheursdair.be/wp-content/uploads/2022/02/Rapport-campagne-Les-chercheurs-dair.pdf>

⁶ Chiffres du VAB <https://www.link2fleet.be/fr/les-derniers-chiffres-de-vab-assistance-velo-confirment-que-le-velo-gagnera-encore-en-popularite-en-2021/>

Concentration moyenne annuelle en NO₂ à Bruxelles entre le 30/10/2020 et le 30/10/2021

- Dépassent d'1 fois le seuil de l'OMS (10 à 20µg/m³)
- Dépassent de 2 fois le seuil de l'OMS (30 à 40µg/m³)
- Dépassent de 3 fois le seuil de l'OMS (30 à 40µg/m³)
- Dépassent de 4 fois et plus le seuil de l'OMS (>40µg/m³)



Sujet : Commerces déboussolés, règles à clarifier !

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Echevins, mesdames et messieurs les Conseillers communaux,

Lors de récents échanges que nous avons pu avoir avec divers commerçants de la commune, il est apparu que ces derniers étaient un peu déboussolés quant aux règles qui leur sont d'application, notamment en matière d'heures d'ouvertures. Certains ont l'impression que tous ne jouent pas selon les mêmes règles, ce qui fausse évidemment la concurrence.

Parmi les divers soucis qui nous ont été rapportés, voici un petit panel: vente de cigarettes de contrefaçon, vente de produits importés sans respect de la législation TVA, travail au noir, machines à paris dans les librairies, cafés ouverts en permanence, de jour comme de nuit, tout au long de la semaine... On nous signale aussi la vente de produits à double usage, légaux dans leur usage initial mais dont la vente sert essentiellement à la consommation de stupéfiants, produits sur lesquels il pourrait être bon de réglementer comme la commune le fait déjà dans le cadre des capsules de protoxyde d'azote suite notamment à une interpellation de notre groupe.

Enfin, notamment dans le domaine de l'HORECA et des night-shops, certains, sans mauvaise foi, sont perdus entre annonces fédérales et réglementations communales...

Nous reviendrons, par la voie de notre conseiller de police, sur certains points, et notamment les nuisances pour le voisinage, en conseil de police mais il nous semble important d'aborder certaines de ces questions en conseil communal car s'il est vrai que nul n'est censé ignorer la loi, la complexité de ces questions rend nécessaire de faire preuve de pédagogie et la publicité de nos échanges est un des outils à notre disposition dans ce contexte.

Dès lors et dans le cadre de la compétence générale des communes, le groupe Ecolo-Groen vous demande de faire un rappel public des règles applicables au commerce et à ses travailleurs par la voie d'une campagne d'information auprès des commerçants. Le but est d'assurer une compréhension par tous et toutes des règles applicables et ainsi de restaurer une concurrence libre, saine et équilibrée permettant à tous nos commerçants d'assurer le développement de leurs affaires ainsi qu'un respect de la législation du travail pour le bien-être des travailleurs.

En particulier, il nous paraît nécessaire de

- Rappeler les règles générales relatives à l'ouverture des commerces généraux et d'alimentation,
- Rappeler les règles générales relatives à l'ouverture des commerces de type librairie et les éventuelles règles spécifiques d'application dans certains quartiers,
- Rappeler les règles générales relatives à l'ouverture des commerces de type night shop et les éventuelles règles spécifiques d'application dans certains quartiers,

- Rappeler les règles générales relatives à l'ouverture des commerces de type HORECA (snacks, restaurants, cafés, bars, ...) et les éventuelles règles spécifiques d'application dans certains quartiers,

Par ailleurs, pourriez-vous

- Nous indiquer par quels moyens vous entendez informer les commerçants des diverses catégories énoncées ci-dessus quant aux règlements d'application dans le cadre de leur activité,
- Nous indiquer quels moyens (contrôle de police ou autre) la commune envisage, une fois cette campagne d'information effectuée, pour assurer le contrôle des commerces des diverses catégories énoncées ci-dessus quant à leurs obligations légales et réglementaires,,
- Nous indiquer quels moyens vous souhaitez mettre en place pour assurer la nécessaire coopération avec les partenaires régionaux et fédéraux en vue de l'application de leurs réglementations sur le territoire communal.

En vous remerciant d'avance,

Pascal Lemaire

Malika Mhadi, Conseillère Communale

Sujet : Demande de gratuité des repas chauds scolaires

Monsieur le Bourgmestre, Monsieur le Président, Monsieur l'Echevin de l'enseignement Mesdames et Messieurs les Echevin.e.s et Conseiller.e.s communaux.ales,

Selon la Constitution belge et le droit international ?, l'accès à l'éducation devrait être gratuit. Cependant, nous savons tous et toutes qu'aller à l'école entraîne divers frais, notamment ceux relatifs aux repas servis aux enfants.

S'il est vrai que la commune fait de vrais efforts afin d'assurer et garantir la gratuité des garderies et des activités extrascolaires des enfants des écoles maternelles et primaires de Saint Josse, la question des repas n'est, elle, pas tranchée.

En début de législature, le gouvernement de la fédération Wallonie Bruxelles s'est, lui, mis d'accord sur la diminution des frais scolaires, visant notamment à mettre en place la gratuité des repas chauds servis dans les écoles.

Le 26/04/2019 était publiée la circulaire 7102 « Appel à projets pilotes proposant gratuitement des repas chauds de qualité nutritionnelle à base de produits locaux dans les écoles de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé émergeant au décret relatif à l'encadrement différencié ».

L'initiative fut par ailleurs prolongée par un nouvel appel à projet dont les résultats ont été communiqués dans la presse en octobre 2021.

De cette communication il apparaît, si je ne m'abuse, qu'aucune de nos écoles maternelles n'est inscrite dans le cadre de ce projet alors que plusieurs autres écoles bruxelloises ont répondu à l'appel et bénéficient d'ores et déjà de ce soutien financier de 3 euros par repas servi !

Dès lors, je souhaiterais savoir :

- Si notre pouvoir organisateur a donné suite à cet appel à projet ?
- Si un projet a été rentré, pourquoi nos écoles n'ont pas été retenues ?
- Si aucun projet n'a été rentré, pourquoi cela ne fut pas le cas ?
- Par ailleurs, quels sont les moyens que vous pourriez mettre en place pour réduire le coût des repas chauds afin de soutenir les parents les plus démunis ?

Merci

Muhire Jean-Michel
ECOLO-GROEN
Saint-Josse-ten-Noode

Interpellation sur les nuisances liées à la rénovation de la tour Victoria Regina

Monsieur le Bourgmestre,

Suite à diverses interpellations portées au cours des derniers mois par mes collègues du groupe ECOLO-GROEN, soucieux du bien être des riverains qui subissent continuellement des nuisances liées aux différents chantiers de construction, nous avons pu constater une véritable prise en compte par l'administration du bien être des voisins des chantiers ayant lieu dans notre commune, une évolution aussi nécessaire que bienvenue.

Un des dossiers ayant déjà fait l'objet de discussions en raison des nuisances engendrées par le chantier est celui de l'ancienne tour de bureau IBM (tour victoria regina) sise Square Regina et actuellement en cours de transformation en hôtel. En avril 2021 les travaux de rénovation de la tour avaient été suspendus par vos services pour non-respect des horaires de travail.

Malgré les plaintes des riverains et la sanction prise par le collège communal l'année passée, force est de constater que des travaux ont à nouveau eu lieu en dehors des heures permises en ce début de cette année, avec des engins lourds à la manœuvre en plein milieu de semaine à des heures plus que matinales. Au bruit de construction s'ajoute aussi celui des livraisons de matériaux durant la nuit. Fin janvier 2022, un voisin victime de ces importantes nuisances en est venu à alerter les journaux [BRUZZ](#) et [BX1](#) pour dénoncer ces infractions aux horaires de travaux.

Dans ce dossier, les autorités communales ont déjà aidé à apaiser les tensions entre riverains et maître d'ouvrage par le passé. Lors de précédentes interpellations relatives aux nuisances sonores liées aux chantiers nous avons proposé quelques pistes à explorer pour la résolution de ce genre de conflit. Nous saluons à ce titre la réaction du collège communal, qui a saisi le service juridique de la commune pour mettre en demeure le maître d'ouvrage.

Compte tenu du volontarisme des autorités tennodoise (opposition et majorité se rejoignant dans ce dossier) et des différents articles de presse qui font état d'infractions aux horaires de travaux répétées sur différents chantiers, il serait pertinent dans ces situations d'explorer des voies alternatives qui dissuaderont les maîtres d'ouvrages de transgresser aux horaires de chantiers de constructions.

Dès lors:

Outre la mise en demeure, quelles mesures sont envisagées pour faire respecter les horaires de travail sur ce chantier ?

Quelles solutions à long terme envisagez-vous pour inciter les maîtres d'ouvrages à mieux respecter les règles avant que la commune ne doivent intervenir ?

Le 16 février 2021

Muhire Jean-Michel
ECOLO-GROEN
Saint-Josse-ten-Noode

Quelles pistes explorez-vous pour amener les maîtres d'ouvrage en faute à dédommager directement les riverains lésés par les nuisances causées par les chantiers (notamment nuisances sonores mais de manière générale nuisances environnementales)?

Muhire Jean Michel

Muhire Jean-Michel
ECOLO-GROEN Saint-Josse-ten-Noode

Plan communal des zones partagées pour les vélos, trottinettes et motos (VTM) : solution pour la mobilité douce ?

Monsieur le bourgmestre,

Fin janvier 2022, le Collège communal de Saint-Josse-ten-Noode a [adopté le Plan communal](#) des zones partagées pour les vélos, trottinettes et motos (VTM). Les premières zones partagées devraient être inaugurées ce mois-ci avec une période de tolérance, suivie, à partir du 1er juillet 2022, de sanctions par la Commune pour les contrevenants. Quinze zones partagées VTM ont été annoncées dont le métro Botanique.

Le groupe Ecolo-Groen salue cette initiative du collège qui permet à notre commune de délimiter les zones où les VTM en libre service peuvent être garés. En effet, depuis quelques années le stationnement des véhicules à deux roues en libre service est devenu problématique. Ces moyens de locomotions sont devenus des obstacles pour les piétons et personnes à mobilité réduite qui parcourent les trottoirs de notre commune. Sans délimitation claire des zones de stationnement pour les VTM en libre service, le déplacement des usagers faibles dans nos rues devient difficile.

En parallèle à l'initiative prise dans notre commune, le parlement de la Région de Bruxelles-Capitale travaille sur une ordonnance afin d'harmoniser et de coordonner les zones de stationnement pour ces véhicules de micro-mobilité dans les 19 communes de notre région. Ce texte pourrait être l'occasion d'avoir un cadre légal pour compléter nos zones de stationnement et d'harmoniser nos critères de délimitations de zones avec celles des communes avoisinantes.

Des lors :

-Quels sont les critères que la commune de Saint-Josse-Ten-Noode a suivis afin de délimiter les zones partagées VTM (Les distances entre les différentes zones de déstagement, le nombre maximum de véhicules en libre service par drop zone...) ? Comment ces critères ont-ils été construits (avec qui, quelles études ont été faites au préalable...) ?

-Quelles sont les sanctions prévues en cas de non-respect des zones partagées VTM par les contrevenants ?

-Est ce que la commune de Saint-Josse-ten-Noode a eu des échanges avec la Région de Bruxelles-Capitale et les autres communes avant de travailler sur son plan communal des zones partagées VTM ? Sinon, notre commune envisage-t-elle de collaborer avec la Région ou d'autres communes pour améliorer ce plan ?

-Quel(s) impact(s) ce Plan communal aura-t-il sur la mobilité douce à long terme dans notre commune ?

-Sachant que le code de la route prévoit l'interdiction de stationner à moins de 5 mètres d'un carrefour et à moins de 20 mètres d'un feu de circulation. Combien de zones de stationnement ne respectant pas ces distances ont été remplacées par les zones de stationnement pour vélos, trottinettes et motos ?

Jean-Michel Muhire